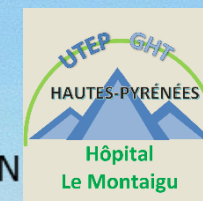


VOTRE PROGRAMME : Mon Parkinson



Avec l'éducation thérapeutique (ETP) J'AMÉLIORE MON QUOTIDIEN !

Séances proposées	Dates des séances	Horaires	Lieux
Le fonctionnement du cerveau			
Les signes de la maladie			
Je bouge, donc je suis			
Les traitements médicamenteux de la maladie			
S'occuper de soi, c'est aussi s'occuper de l'autre			
Synthèse			
Atelier Optionnel			
...			
...			

Qu'est-ce que l'ETP ?

C'est une démarche qui propose des rencontres individuelles et/ou en groupe avec des professionnels de santé pour mieux connaître, mieux comprendre et mieux vivre avec sa maladie.

Pour qui ?

Pour toutes les personnes atteintes de la maladie de Parkinson.

Avec qui ?

Une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmier(e)s, enseignants d'activité physique adaptée, ergothérapeute, assistante sociale...) formées pour vous accompagner en fonction de vos besoins.

Pour quoi ?

Pour être plus autonome, savoir mieux apprivoiser et gérer la maladie dans la vie quotidienne.

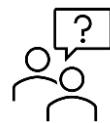
Votre participation est sans obligation et vous pouvez en bénéficier dès l'annonce de votre maladie ou à tout autre moment.

Votre participation aux ateliers est définie lors de l'entretien initial.
Pour plus de renseignements : 05.62.93.11.12

L'ETP en pratique

3 temps principaux :

L'entretien personnalisé individualisé :



Avec un professionnel de santé, vous échangez sur vos questions, vos attentes et vous fixez vos objectifs.

Vous élaborez ensemble votre programme personnel avec votre participation aux ateliers.

Les ateliers :



Vous participez à des séances individuelles et/ ou avec d'autres patients qui partagent les mêmes préoccupations.

Votre aidant principal peut participer à ces ateliers, si vous le souhaitez.

Le bilan :



A la fin des ateliers, vous faites un bilan individuel avec un professionnel de santé sur les objectifs choisis.

Les renseignements recueillis par les différents professionnels de santé seront partagés entre eux.

Chaque professionnel de santé respectera la confidentialité que vous souhaitez donner aux renseignements apportés, et la déontologie liée à sa profession.

Votre médecin traitant sera tenu informé de votre participation au programme d'éducation thérapeutique.

Vous pouvez à tout moment interrompre votre participation au programme d'éducation thérapeutique, ceci ne changera rien à la poursuite de votre parcours de soins.